



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 63 - 06.07.2021

En exercice ...28
Présents25
Votants28
Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
9. COMMANDE PUBLIQUE**

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,
d'assistance et de représentation en justice pour la
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société
Publique Locale « Destination Ile de Ré »
Avenant 1 au lot 5 « Droit de la gestion des milieux
aquatiques, submersion, risques littoraux »**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 6 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Madame Peggy LUTON (donne pouvoir à Monsieur Patrick RAYTON), Madame Annie BERGERON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU), Monsieur Roger ZELIE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON)

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel TASSIGNY

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 63 - 06.07.2021

En exercice ...28
Présents25
Votants28
Abstention0

PÔLE RESSOURCES 9. COMMANDE PUBLIQUE

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,
d'assistance et de représentation en justice pour la
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société
Publique Locale « Destination Ile de Ré »
Avenant 1 au lot 5 « Droit de la gestion des milieux
aquatiques, submersion, risques littoraux »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le 2° de l'article R.2194-6 du Code de la commande publique,

Vu la convention de groupement de commandes constituée entre la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré » signée le 28 avril 2020,

Vu la délibération communautaire n° 125 du 15 octobre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer les lots 2, 4, 5, 6 et 7 de l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré »,

Vu la délibération communautaire n° 159 du 15 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer les lots 1, 3 et 8 de l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré »,

Vu le mail du Cabinet ADALTYNS du 4 juin 2021 sollicitant un transfert du marché liant la SELAS ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES vers l'AARPI ADALTYNS AVOCATS,

Vu la Fiche INSEE-portant situation au Répertoire Sirène à la date du 6 avril 2021 de l'entreprise ADALTYNS,

Vu l'attestation de parution au Journal Le Patriote Beaujolais du 17 mars 2021,

Considérant que l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en Justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré », composé de 8 lots, a été attribué de la manière suivante :

- par délibération communautaire n° 125 du 15 octobre 2020 :
 - . Lot n° 2 Droit des contrats public, au candidat suivant :
 - o CABINET COUDRAY
 - . Lot n°4 Droit de l'urbanisme et de la planification, aux candidats suivants :
 - o CABINET CLAISSE & ASSOCIES / CLAISSE ET ASSOCIES 93
 - o CABINET COUDRAY

AR PREFECTURE CABINET LGP

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 63 - 06.07.2021

**En exercice ...28
Présents25
Votants28
Abstention0**

**PÔLE RESSOURCES
9. COMMANDE PUBLIQUE**

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,
d'assistance et de représentation en justice pour la
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société
Publique Locale « Destination Ile de Ré »
Avenant 1 au lot 5 « Droit de la gestion des milieux
aquatiques, submersion, risques littoraux »**

. Lot n°5 Droit de la gestion des milieux aquatiques, submersion, risques littoraux aux candidats suivants :

- o CABINET COUDRAY
- o CABINET ADAMAS
- o CABINET LANDOT

. Lot n°6 Droit privé, au candidat suivant :

- o CABINET CLAISSE ET ASSOCIES

. Lot n°7 Droit pénal, au candidat suivant :

- o CABINET CLAISSE ET ASSOCIES / CLAISSE ET ASSOCIES 93

- Par délibération communautaire n° 159 du 15 décembre 2020 :

. Lot n°1 Droit administratif général, au candidat suivant :

- o Au cabinet LONQUEUE-SAGALOVITCH-EGLIE-RICHTERS & Associés

. Lot n° 3 Droit de la fonction publique territoriale, au candidat suivant :

- o Au cabinet CLAISSE & Associés

. Lot n° 8 Droit de la propriété intellectuelle, au candidat suivant :

- o Au cabinet ALAIN BENSOUSSAN

Considérant le lot 5 « Droit de la gestion des milieux aquatiques, submersion, risques littoraux » conclu avec le cabinet ADAMAS Affaires Publiques ;

Considérant le regroupement de la Selas ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES avec la Selas ADAMAS INTERNATIONAL au sein de l'AARPI (Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle) ADALTY AVOCATS ;

Considérant la demande de transfert du marché liant la SELAS ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES vers l'AARPI ADALTY AVOCATS ;

Considérant que rien ne s'oppose au transfert du marché sollicité, étant précisé que :

- les AARPI, structures spécifiques à la profession d'avocats, sont dépourvues de personnalité morale et sont enregistrées uniquement au Répertoire d'Identification Nationale de l'INSEE (SIRENE), et non pas au Registre du Commerce et des Sociétés,
- s'agissant des aspects sociaux, l'absence de personnalité morale de l'association n'est pas un handicap au regard des organismes tels que l'URSSAF, qui enregistre les associations

ADALTY AVOCATS
ADALTY AVOCATS en tant que employeur

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 63 - 06.07.2021

En exercice ...28
Présents25
Votants28
Abstention0

PÔLE RESSOURCES 9. COMMANDE PUBLIQUE

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,
d'assistance et de représentation en justice pour la
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société
Publique Locale « Destination Ile de Ré »
Avenant 1 au lot 5 « Droit de la gestion des milieux
aquatiques, submersion, risques littoraux »**

- s'agissant des attestations d'assurance, chaque SELAS associée à l'AARPI reste la structure bénéficiant de l'assurance ;

Considérant que les garanties techniques et financières restent identiques ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant 1 au lot 5 « Droit de la gestion des milieux aquatiques, submersion, risques littoraux » afin d'acter le transfert du marché liant la SELAS ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES vers l'AARPI ADALTY'S AVOCATS,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer l'avenant 1 du lot 5 « Droit de la gestion des milieux aquatiques, submersion, risques littoraux » relatif à l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance de représentation en justice avec le cabinet ADALTY'S AVOCATS, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : **9 juillet 2021**
Le Président

Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

3 rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT MARTIN DE RE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES

55 Boulevard des Brotteaux
69455 LYON CEDEX 06

représenté par Maître Xavier HEYMANS agissant en qualité de représentant dûment habilité de la société

SIRET : 430 183 897 000 31

Tél : 05.57.83.73.16

Adresse électronique : bordeaux@adamas-lawfirm.com

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

PRESTATION DE CONSEIL JURIDIQUE D'ASSISTANCE ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE ET DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINATION ILE DE RE

Lot 5 – Droit de la gestion des milieux aquatiques, submersion, risques littoraux

■ Date de la notification du marché public : 17/11/2020.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

EXE10 – Avenant (référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 1 / 5

Reçu le 08/07/2021

■ Durée d'exécution du marché public :

Un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement 3 fois.

■ Montant initial du marché public :

÷

Accord-cadre conclu sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article R.2162-4 du Code la Commande Publique.

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021

EXE10 - Avenant (référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 2 / 5

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Intégration de la SELAS ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES au sein de l'AARPI (Association d'Avocats à responsabilité Professionnelle) ADALTYS Avocats

55 boulevard des Brotteaux

69455 LYON CEDEX

SIRET : 895 021 038 000 16

Adresse électronique : xavier.heyman@adaltys.com

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021

EXE10 - Avenant (référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 3 / 5

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Xavier HEYMANS Avocat associé	Bordeaux, le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021

EXE10 - Avenant (référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 4 / 5

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019

AR PREFECTURE

17-241700459-20210706-D202163-DE
Reçu le 08/07/2021

EXE10 - Avenant (référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 5 / 5